Retour sur le CNAOV du 27 novembre 2025 : modernisation des appellations, ajustements techniques et virage vers l'innovation

Réuni sous l'égide de l'INAO, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins, boissons alcoolisées et spiritueuses (CNAOV) a adopté une série de décisions marquantes visant à adapter les cahiers des charges aux réalités économiques, climatiques et techniques actuelles, tout en réaffirmant l'exigence de qualité et le lien au terroir.

Entre simplification réglementaire, ouverture encadrée à l'innovation et ajustements de rendements pour la campagne 2025, cette séance confirme la volonté du CNAOV de concilier tradition, performance et lisibilité pour les filières.

Simplification des cahiers des charges, efficience de l'INAO, renforcer et tourner vers l'avenir : vers plus de lisibilité et d'efficacité

Le CNAOV a engagé une réflexion de fond sur la simplification des cahiers des charges afin de mieux hiérarchiser les exigences en fonction de leur rôle réel dans la qualité, l'identité du produit et le lien à l'origine. Objectif : recentrer les cahiers des charges (et en conséquence les contrôles) sur les éléments réellement structurants pour la qualité et le lien à l'origine, et alléger les contraintes administratives jugées peu pertinentes.

Un groupe de travail spécifique a été constitué pour accompagner cette modernisation, appelée à transformer durablement la gouvernance des AOP.

Innovation : expérimentation et cadre commun

La séance a également consacré une avancée importante en matière d'innovation. Le Comité a validé le principe :

1. d'expérimentations mutualisées entre plusieurs AOP au niveau national,
2. d'une plateforme de partage des protocoles et résultats,
3. et de l'élaboration d'une directive encadrant l'intégration des innovations dans les cahiers des charges.

Ces travaux visent à accompagner les ODG face aux défis climatiques et techniques tout en garantissant le respect des spécificités territoriales.

Dégustation et vocabulaire organoleptique: un cadre clarifié

Le groupe de travail « Examen organoleptique » poursuit l'harmonisation des pratiques avec la confirmation :

1. d'une liste nationale de mots de défauts, commune à toutes les appellations,
2. et de listes spécifiques de mots adaptées à chaque AOP.

Cette évolution renforce la sécurité juridique et la cohérence des examens de conformité.

Un volume conséquent de demandes de modification des cahiers des charges

La séance du 27 novembre a également été marquée par l’examen de nombreux dossiers de modification des cahiers des charges, traduisant une dynamique continue d’adaptation des appellations aux évolutions techniques, réglementaires et économiques.

Parmi les dossiers les plus significatifs figurent notamment :

1. des demandes relatives à l’évolution des règles d’encépagement, avec notamment le passage de certains cépages de la catégorie VIFA à celle de cépages accessoires, assorti de nouvelles règles de proportion à l’exploitation et à l’assemblage ;
2. des ajustements portant sur les conditions d’élevage, les durées minimales ou les dates de mise en marché, dans un objectif de meilleure adéquation avec les réalités de production ;
3. des projets liés à l’évolution des règles d’étiquetage, traduisant une volonté de clarification et de sécurisation juridique ;
4. plusieurs procédures de révision d’aires géographiques et de délimitations parcellaires, associées à des consultations publiques et à l’intervention de commissions d’experts.

Ces demandes illustrent la recherche d’un équilibre entre le maintien de l’identité des produits et la nécessaire capacité d’adaptation des filières face aux enjeux climatiques, économiques et concurrentiels.

IG "Genièvre Flandre Artois" ©TerCrea

Quelques exemples :

IG « Genièvre Flandre Artois »

Le Comité a validé plusieurs évolutions :

1. relèvement du TAV maximal lors de la dernière phase de distillation à 70 %,
2. clarification des règles d'étiquetage,
3. renforcement de l'encadrement du vieillissement en bois.

AOP « Côtes du Rhône »

Le Comité s'est prononcé en faveur de la délimitation parcellaire définitive sur de nouvelles communes et de la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition sur la révision correspondante du cahier des charges.

Saumur et Crémant de Loire

Validation de l’introduction de nouvelles variétés d’intérêt à fin d’adaptation (VIFA), renforçant la résilience climatique des vignobles, notamment pour les exploitations de petite taille.

Rendements 2025 : équilibre entre régulation et adaptation

Le Comité national a confirmé les demandes de rendements formulées par les CRINAO pour la récolte 2025, avec dans certains cas l’ajout de volumes complémentaires (VCI) ou supplémentaires (VSI). Cette approche vise à sécuriser la production tout en tenant compte des spécificités territoriales et climatiques.

Une gouvernance renforcée et tournée vers l’avenir

Le CNAOV réaffirme son engagement en faveur d’une gouvernance modernisée des signes officiels d’identification de la qualité et de l’origine, conciliant exigence, adaptation et transparence. L’ensemble des orientations prises s’inscrit dans une logique de durabilité, de valorisation des terroirs et de compétitivité des filières.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/cp-retour-cnaov-27-novembre-2025*